

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy

L'an deux mille vingt-trois le trente et un juillet à 17h30 à La Roche des Arnauds, le Conseil de la Communauté de Communes s'est réuni, sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, Président, dûment convoqué le vingt-cinq juillet deux mille vingt-trois.

Le secrétaire de séance : Olivier REGORD

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 37 Présents à la séance : 19 Pouvoirs : 3
DATE DE LA CONVOCATION	25 juillet 2023
SÉANCE DU	31 juillet 2023

Objet : Détermination du nombre de Vice-présidents et des autres membres du Bureau de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy.

Présents : Alain BOYOD, Jean ROUSSEAU, Monique BARTHÉLÉMY, Jacqueline PUGET, Alain LAURENS, Christiane ACANFORA, Michel RICOU-CHARLES, Rémy FREY, Maurice CHAUTANT, Roland AMADOR, Mallorie BOURGOGNE, Josette REVOUX, Jean-Marie GUEYRAUD, Jean-Claude VALLIER, Pascal DE LOUTCHEK, Olivier REGORD, Christian AUBERT, Françoise BELLANGER, Bernadette SAUDEMONT.

Absents et excusés : Jacques FRANCOU, Françoise PINET, Anne-Marie GROS, Alexandra BUTEL, Roger AQUINO, Robert PAUCHON, Dominique TRUC, Georges LESBROS, Fabien GASCARD, Jean-François CONTOZ, Jean BANAL, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Alain CAUSSE, Lamia CONTRUCCI, Serge EYSSERIC, Gérald GRIFFIT, Claude DUBUT, Rajaa TOUSSAINT.

Pouvoirs : Françoise PINET donne pouvoir à M. Alain BOYOD, Alexandra BUTEL donne pouvoir à Jacqueline PUGET, Rajaa TOUSSAINT donne pouvoir à Françoise BELLANGER.

Vu les articles L.5211-2, L.5211-6, L.5211-10 du CGCT
Vu l'article L.2122-15

Par délibération n°2020/052 du 10 juillet 2020, le conseil communautaire a fixé à 8 le nombre de vice-présidents et à 3 les autres membres du bureau, outre le président et les vice-présidents.

Par courrier du 15 juin 2023, le Préfet des Hautes-Alpes a accepté la démission de M. Dominique TRUC à la vice-présidence de la CCBD.

Le président ne souhaite pas remplacer Dominique TRUC et propose de supprimer le poste de vice-président, portant le nombre de vice-présidents à 7.

Il convient pour cela que le conseil communautaire modifie la composition du bureau et diminue le nombre de vice-présidents. Cela entraînera automatiquement une diminution de l'enveloppe indemnitaire globale.

Dans ce cas, les vice-présidents suivant l' élu démissionnaire remontent automatiquement d'un rang. Ainsi Dominique TRUC occupant le poste de 6^{ème} vice-président, messieurs GRIFFIT et REGORD, remontent respectivement au 6^{ème} et 7^{ème} rang.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20230731-090_2023_delib-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/08/2023

➤ **Après en avoir délibéré**, le Conseil communautaire :

- Approuve la composition du bureau tel que suit :
 - Le nombre de vice-présidents : 7 ;
 - Le nombre des autres membres du bureau, outre le Président et les vice-présidents : 3 ;

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

Pour :	21 dont 3 pouvoirs
Contre :	1
Abstention :	-

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jours, mois et an susdit.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Olivier REGORD

Le Président

Michel RIGOU-CHARLES

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Marseille, situé 31 rue Jean François Leca, 13002 Marseille dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, ou par le biais de l'application informatique « Télerecours Citoyens », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20230731-090_2023_delib-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/08/2023